



**PROCONTROL**

Zoning Industriel des Hauts-Sarts  
Rue de Hermée 225  
4040 HERSTAL  
TVA BE0507 735 513  
Tel 04/230.33.00  
E-Mail secretariat@pro-control.be



Date d'émission : 31-03-2026

Date de visite le(s) : 31-03-2026	Adresse de visite : 4680 OUPEYE Rue de la Haxhe 43		
Agent-visiteur : Diego Genard	Propriétaire :		
Réf :	Demandeur :		
EAN : /	Installateur :		
	T.V.A. Installateur :		
GRD : RESA	Compteur n° : 12661980	Index Ⓞ :	(kWh) Index € : (kWh)
<input checked="" type="checkbox"/> Voir index compteur sur photo(s) en annexe.	Injection :	Index Ⓞ :	(kWh) Index € : (kWh)

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION**

**Identification de l'objet :**

Réglementation appliquée : RGIE Livre 1

Appareils de mesure utilisés :  Matériel standard attribué à l'agent-visiteurType de contrôle : Check-list :  DTT-C-E-10  DTT-C-E-11  DTT-C-E-12 (L1 7.112.)  DTT-C-E-13 (L1 7.22.) Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.) Visite de contrôle (L1 6.5.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.) Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.) Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)

**Dispositions dérogatoires :**

 Anciennes installations (L1 8.2.1.)  Ancien RGIE (L1 8.2.2.) Entamée avant le ..... selon les informations du client.

**Type d'installation :**

 Nouvelle  Existante  Modification  ExtensionType d'habitation :  maison  appartement  lieu destiné à usage privatifRaccordement : tension :  1N400  2x230  3x230  3N400  AC  DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TTProtection raccordement :  existante : 60 A –  à placer prévue max : A – selon devis GRDCâble alimentation tableau principal 4X16 mm<sup>2</sup>, type : XVB Inter sec général : 40 A, Δ In : 300 mA, type :  A  BType prise de terre : Nature : boucle /  Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Sous le tableau

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terminaux : 13 ; Mesures : Ra = 95,3 Ω ; Ri = 2,60 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global

DESCRIPTION :  Voir plans de position & schémas visés  voir annexes  réf : du  Voir croquis réalisés

Borne : \*(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement / Type : (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Reinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + I <sub>n</sub> (A)
*/ N°					
*/ N°					

PV: \*(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement

*/ Nb panneaux :	de	Wc / total :	0	Wc	P.Total :	0	Wc	*/ Cpt vert 1 N° :	Index :	(kWh)
*/ Nb panneaux :	de	Wc / total :	0	Wc	P.Total :	0	Wc	*/ Cpt vert 2 N° :	Index :	(kWh)
*/ Nb panneaux :	de	Wc / total :	0	Wc	P.Total :	0	Wc	*/ Cpt vert 3 N° :	Index :	(kWh)

Onduleur	S <sub>max</sub> (VA)	I <sub>ac</sub> (A)	Marque / Modèle	S <sub>max</sub> Total :	0	VA	N° de série	Protection aval: type + I <sub>n</sub> (A)
*/ N°								
*/ N°								
*/ N°								

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	<input type="checkbox"/> OK <input checked="" type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test et via un courant de défaut	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input checked="" type="checkbox"/> SO

INFRACTIONS  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant :

REMARQUES  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant :

**CONCLUSION :** (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le

scellé(s).  Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

L'installation ne peut être mise en usage  Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport :  Néant  Plans de position et Schémas  DTT\_INF\_E\_20  Autres : PHOTOS

Nom et visa de l'agent-visiteur :

Pour PROCONTROL ASBL

Diego Genard

Nom et visa du demandeur si présent :